



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/466

Adhésion de la Ville de Lyon à l'association "loi 1901" AMORCE, association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat.

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

**Rapporteur :** M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/466 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION "LOI 1901" AMORCE, ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DE L'ENERGIE, DES DECHETS, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA PROTECTION DU CLIMAT. (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1987, l'association AMORCE accompagne et représente les collectivités et les acteurs locaux dans la gestion territoriale de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement. En lien avec ces thématiques, elle traite de toute activité en faveur de la transition écologique des territoires et de la protection du climat. A ce jour 345 entreprises et 613 collectivités sont adhérentes.

Dans ses domaines d'intervention AMORCE a pour objet :

- d'assurer les échanges d'information entre ses membres,
- de les aider à gérer du mieux possible ces services publics,
- de susciter et d'animer le dialogue avec tous les organismes et entreprises de ces secteurs,
- de représenter ses adhérents auprès des autorités compétentes françaises et internationales,
- d'assurer la défense et la protection des intérêts collectifs de ses adhérents par tout moyen y compris par le biais de recours ou d'actions en justice devant autorité ou juridiction.

La Ville de Lyon, suite à la loi MAPTAM transférant sa compétence « autorité concédante » des réseaux de chauffage urbain, avait suspendu son adhésion à cette association en 2015.

La cotisation annuelle à cette association s'élève à 4219 € en 2020.

La Ville de Lyon porte un projet politique fort en matière de transition écologique et énergétique et souhaite à nouveau bénéficier des expertises et accompagnement de cette association.

En y adhérant, la Ville de Lyon pourra, en outre, bénéficier de l'expérience des autres membres et y valoriser ses expériences passées et à venir.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'association pris en date du 18 octobre 2017 ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

1 - L'adhésion de la Ville de Lyon à AMORCE est approuvée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

2 - La dépense comptable correspondante, soit 4219 € sera prélevée sur le programme NJJ61 nature comptable 6281.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Mairie,

Grégory DOUCET